



COMMUNIQUÉ AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 26 Octobre 2018

DES CADRES PRIVÉS DE LEUR DROIT DE VOTE

La Direction RH de la SNCF a décidé unilatéralement de supprimer le droit de vote aux cadres investis d'une présidence d'instance DP, CHSCT et CE aux prochaines élections professionnelles du 16 au 22 novembre 2018. L'Union Fédérale des Cadres et agents de Maîtrise de la Fédération CGT des cheminots (UFCM-CGT) dénonce fermement cette décision.

En effet, il s'agit d'un nouveau coup porté à la citoyenneté, à la liberté d'expression, dans les entreprises. Cette décision va dans le sens politique du MEDEF, dont la SNCF est adhérente, qui considère la ligne hiérarchique en dehors du champ syndical.

Les cadres, même lorsqu'ils sont investis de délégation de pouvoir de l'employeur, sont avant tout des salariés. Il est important d'identifier que seul le COMEX est décideur des politiques menées. Alors qu'une réforme dogmatique frappe la SNCF provoquant la dégradation de la qualité du service public et de la souffrance au travail, l'encadrement ne sera pas épargné.

Pour la CGT, les cadres, comme tous les salariés, ont besoin d'une organisation syndicale qui les défende dans leurs droits individuels et collectifs. Lors du conflit, de nombreux directeurs d'établissements sont venus s'exprimer dans le *Vot'Action*, malgré les pressions des Présidents PEPY et JEANTET.

La CGT refuse de tomber dans le piège de la division du salariat, plaçant les travailleurs en concurrence. Son instrumentalisation fait le jeu de celles et ceux qui veulent défaire la convergence des revendications et des luttes, pour protéger leurs intérêts.

La CGT, et son UFCM, reste l'organisation syndicale qui garde pour objectif de défendre tout le salariat quels que soient le statut, le grade, les fonctions.

